

Ce 29 janvier, nous sortons d'un rendez-vous avec la **Ministre de la Culture**. Étaient reçus en son Cabinet plusieurs membres de **ProSpere**, les créateurs de l'audiovisuel et du cinéma.

L'Union des Artistes retournera au Cabinet pour discuter d'autres points liés plus particulièrement aux arts de la scène, le 4 février prochain.

Ce jour, j'avais en charge pour ProSpere d'exposer le point : « **Statut** » dit de « **l'artiste** ».

J'ai pointé la nécessité de constituer **une concertation sectorielle transversale**, telle que souhaitée depuis 2015 par l'ensemble des professionnels, en y incluant les forces vives mais bien évidemment aussi **les représentants des fédérations professionnelles** concernées et très prochainement agréées officiellement par le Gouvernement de la CF au regard du Décret Nouvelle Gouvernance.

De recevoir si possible **un calendrier de travail** pour cette concertation « Statut » ainsi qu'un cahier précisant **les points à l'ordre du jour à définir en contenu**.

La Ministre insiste beaucoup sur la « **co-construction** ». Elle note par ailleurs que nous attendons toujours la mise en place d'un gouvernement fédéral ! Nous avons demandé à la Ministre quelle était en réalité son ambition concernant le statut de l'artiste. Comment et sur quelle base de projet elle comptait défendre ce dossier d'importance au Fédéral (et à la FWB) ? Et ce, dans le court, le moyen et le plus long terme.

Si pour le « statut », la compétence dépend essentiellement du fédéral, **il y a par ailleurs des espaces de compétence en FWB !**

Nous nous réjouissons de l'intention du Cabinet de vouloir mettre en place **une conférence interministérielle (CIM) sur le statut d'artiste** réunissant les niveaux Culture et Emploi.

Nous prenons acte positivement du fait que **la Ministre engagera prochainement une personne au sein du cabinet culture pour instruire le dossier « Statut »**.

Nous avons rappelé à la Ministre l'importance de parler d'un **statut de l'intermittence** des travailleurs des arts, soit celles et ceux dont l'activité artistique est « la création et/ou l'exécution ou l'interprétation d'oeuvres artistiques dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, des arts vivants, des arts plastiques, de la musique, de la bande dessinée ou de la littérature ».

Nous avons insisté sur le fait que **le « statut de l'artiste » n'existe pas !** C'est

en réalité un aménagement des règles générales de chômage avec principalement la protection de l'intermittence, soit la NON dégressivité des allocations de chômage en première période avec l'octroi de l'avantage d'un article de loi, l'article 116§5 ou 5bis de l'arrêté royal du 25/11/91 !

Nous avons précisé que **nous ne sommes pas des travailleurs « privilégiés »**, que du contraire ! Nous subissons plusieurs discriminations évidentes dont l'article 130 en est un exemple parmi d'autres au sujet du cumul des droits d'auteur et des droits voisins perçus avec des allocations de chômage . Par ailleurs, bien d'autres catégories de professionnels (hors secteurs artistiques) se voient elles aussi accorder certaines particularités adaptées en fonction de leurs spécificités de métiers (comme les gendarmes, notamment mais pas exclusivement !).

Nous avons insisté auprès de la Ministre sur le fait qu'au-delà d'un « Statut », les artistes et les travailleurs des arts ont avant tout besoin **que l'on L'ON PERENNISE LEUR QUALITÉ DE VIE.**

C'est à dire qu'on rende pérenne leur **TRAVAIL** dans l'ensemble des journées prestées - et non pas une partie seulement - que l'on respecte leur **SALAIRE** en fonction des **CCT** en vigueur, l'ancienneté dans la profession, etc. Et que l'on arrête par ailleurs de les **STIGMATISER** avec des contraintes administratives souvent chronophages, discriminatoires, contradictoires et aléatoires juridiquement parlant.

Concernant la **RTBF** et certaines autres sociétés de productions privées ciblées, nous avons noté qu'il faut être vigilant à ne pas utiliser le mécanisme des **RPI** en tant que rémunération sous forme de salaire. Cela est hors cadre légal.

Nous avons également pointé le fait que les rémunérations des artistes et travailleurs concernés doivent tenir compte du **caractère intermittent de nos professions**. En effet, pour nous, toute période de travail est immanquablement suivie d'une période de pénurie de travail. Sachant par ailleurs que nous travaillons aussi durant ces périodes dites de « chômage » !

Ainsi, un acteur doit étudier son texte avant la première répétition ou journée de tournage, un réalisateur doit penser et écrire son film pendant des années avant de le produire, etc. Et ce, souvent dans un emploi du temps très fluctuant et très particulier. Les heures de travail ne comptant pas en tant que telles. Cette intermittence est inéluctable car il n'existe simplement plus « d'artistes d'état » engagés sur de longues périodes de temps dans l'année.

La Ministre a soulevé les **conditions budgétaires très difficiles pour la FWB dans les années à venir !**

Nous avons attiré son attention sur le fait que bien souvent, en période de manque de financement, **les économies se font généralement sur les personnes, soit sur les artistes, sur les travailleurs des arts**. Bien plus souvent que sur l'administratif, les infrastructures, les frais de fonctionnement, de gestion et d'administration. Nous sommes à cet égard des emplois hautement « compressifs » !

Après avoir souhaité rendre leur place aux artistes sous Fadila Laanan, après avoir tenté de remettre l'artiste au centre sous Joëlle Milquet et Alda Greoli, nous avons terminé notre rendez-vous en témoignant à la Ministre que cette dernière arrivait avec **une forte attente du secteur depuis tout ce temps** sur la question du « Statut » !

Nous avons conclu par cette évocation d'un « **statut de l'artiste** » **un peu à l'image de l'arlésienne**, dont on parle beaucoup mais que personne ne voit jamais ! En espérant par ailleurs le contraire.

QUESTIONS POSÉES À LA MINISTRE :

- Madame, comptez-vous aussi inviter autour de la table les représentants des fédérations professionnelles pour instruire ce dossier. Notamment celles des secteurs audiovisuel/cinéma et arts vivants mais aussi toutes les autres CONCERNÉES et telles que définies dans le Décret ?

- Comptez-vous inviter autour de la table les représentants du nord du pays ?

- Si oui à ces questions, dans quel cadre, sous quelle forme et avec quel contenu en calendrier allez-vous mettre en place cette concertation sur le « statut » ?

- Quel est votre projet d'ambition pour revoir fondamentalement avec nous le statut social et fiscal de l'artiste et des travailleurs des arts ? Quels sont les objectifs prioritaires du Cabinet concernant son évolution (à court / à moyen / et à long terme) ?

- GUICHET DES ARTS: de quelle manière et avec qui souhaitez-vous (re)mettre en place un guichet unique pour les artistes et travailleurs des arts ? Sachant que ce guichet puisse fournir des informations neutres et factuelles, objectives et non « orientées » aux personnes visées ?

*Pour l'Union des Artistes et ProSpere,
Pierre Dherte, le 29 janvier 2020*